

# Engagement de parrainage

En vertu du titre I de l'article 3 de la loi du 6 novembre 1962 modifiée, chaque candidat doit être présenté par au moins 500 citoyens habilités par la détention d'un des mandats électifs ou fonctions suivants :

- les maires, maires délégués des communes associées, maires des arrondissements de Lyon et de Marseille
- les présidents des organes délibérants des communautés urbaines, d'agglomération ou de communes
- les membres des conseils généraux et régionaux, de l'Assemblée de Corse et des assemblées territoriales d'Outre-Mer
- les membres élus de l'Assemblée des Français de l'Etranger,
- les membres du Parlement

Chaque citoyen habilité, quel que soit le nombre de mandats qu'il détient, ne peut faire de présentation que pour un seul candidat.

**Je soussigné**.....

**Né(e) le :** .....

**Domicilié(e) à** .....

**En ma qualité de** .....

*Indiquez votre mandat (maire, conseiller général, conseiller régional, député, sénateur...)  
et le territoire de votre ressort (commune, canton, département, région...)*

**M'engage solennellement à parrainer la candidature M. Jean-Pierre CHEVENEMENT  
pour l'élection présidentielle de 2012.**

*Les présentations seront ultérieurement rédigées sur les formulaires officiels imprimés par l'administration selon le modèle arrêté par le Conseil Constitutionnel.*

**Fait à** .....

**Le** ..... / ..... / 2011

**Signature :** .....